Sainte-Livrade

ARRÊTÉ DU MAIRE

Réglementant la circulation le 1er juin 2025 à l'occasion de la 23éme édition du Triathlon des Portes de Gascognes organisé par l'association COTPODEGA

OBJET

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu le Code de la Route notamment les articles R411-30 et R411-30 et R411-31 modifiés et le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment l'article L551-1,
Vu la demande de l'association **COTPODEGA**,
Considérant que l'organisation de ce Triathlon peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur les parcours des épreuves, afin de prévenir ces risques sur les routes de la Paguères (D58), du Soulan, de l'Autan, du Cédât (D42) et chemin du Couchet.

ARRÊTE

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des épreuves cyclistes du Triathlon des Portes de Gascogne, de réglementer la circulation de 07h45 à 13h comme suit :

- **Pour le déploiement d'une déviation**
  - Le 1er juin 2025, au carrefour de la **Route du Soulan** et de la **Route de l'Autan** à destination du chemin Couchet
- **Pour la priorité de circulation donnée à la course sur un carrefour**

Le 1er juin 2025, la priorité de circulation sera donnée aux cyclistes, aux véhicules et aux motards encadrant la course sur les routes de la Paguères (D58), du Soulan, de l'Autan, du Cédât (D42) et chemin du Couchet.

- **La circulation s'effectuera avec l'autorisation de signaleurs positionnés à ces carrefours**

Article 2 : La **signalisation correspondante sera mise en place dans la commune par l'association COTPODEGA.**
Article 3 : La commune affichera le présent arrêté dans la commune de **Sainte-Livrade** conformément à la réglementation en vigueur.
Article 4 :

- **Madame le Maire de la commune de Sainte-Livrade**
- **Monsieur le Président de l'association COTPODEGA**
- **Monsieur Le Commandant du groupement de Gendarmerie de Léguevin,**

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
Copie sera adressée à : Monsieur le Président de la Communauté de Commune de Plaisance du Touch, à Monsieur Le Chef de corps des Sapeur-pompiers de Colomiers ou Monsieur le chef du centre de secours de Colomiers,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

Fait à SAINTE-LIVRADE
Le 17/03/2025
Le Maire, Marie BARRERE

MAIRIE DE SAINTE-LIVRADE (Haute-Garonne)

Nos adresses :

Siège social : SPLACH TRI/COTPODEGA – PISCINE MUNICIPALE – 32600 L'ISLE JOURDAIN - Président Eric BOUBERT - 300 Rue René Résidence la Reine Blanche villa 25 31470 SAINT LYS Tél 06 58 04 97 40
Secrétariat : Coralie CESTER 108 chemin des Minjots - lieu dit les Quintarets 32600 l'Isle Jourdain Tél 06 66 10 59 80

Les réponses seront à adresser par courrier à :

COTPODEGA – chez **Mme CESTER Coralie - 108 chemin des Minjots - lieu dit les Quintarets 32600 l'ISLE JOURDAIN**

Ou par mail : adresse mail : coralie.cester@gmail.com copie à tripodega@gmail.com

Parcours cyclistes 2025 :

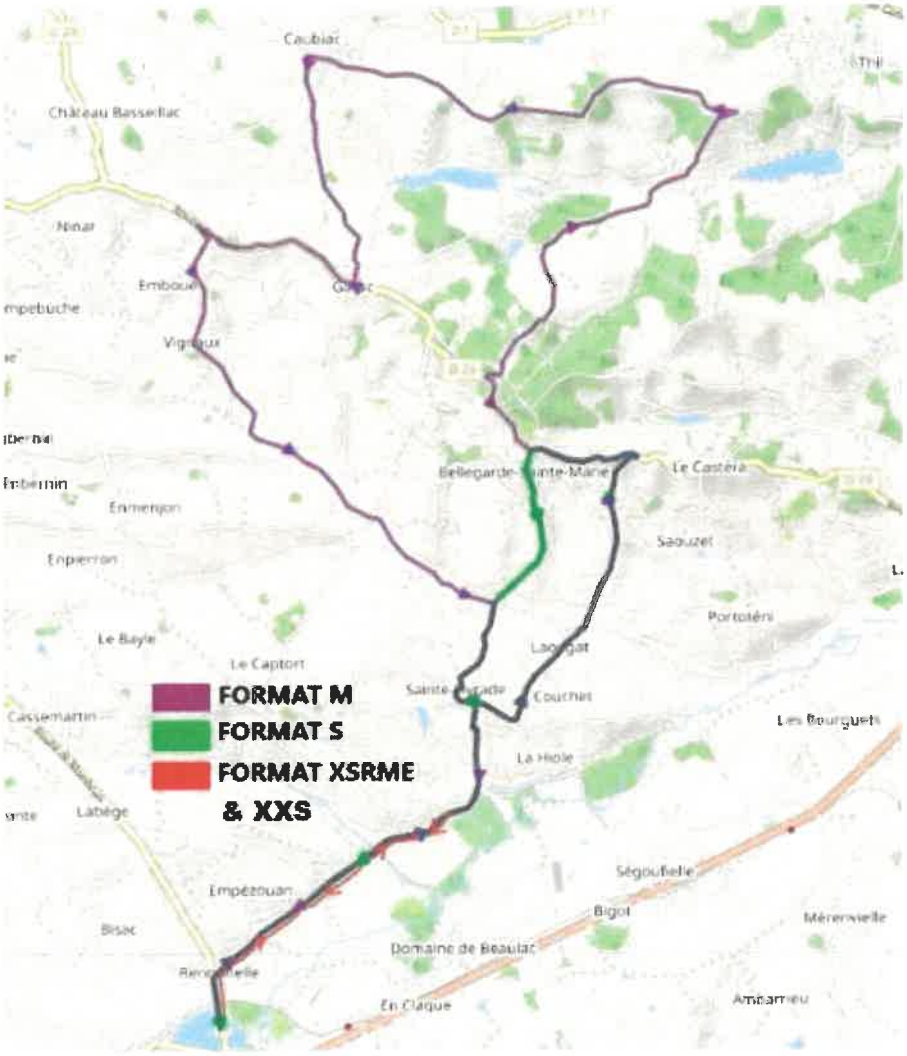

Ce schéma représente la course M : 1 tour et la course S : 1 tour : les communes concernées et traversées seront : L'isle Jourdain, Sainte Livrade, Bellegarde Sainte Marie, Le Castéra, Caubiac, Garac, Vignaux, Le Grès et Thil. La commune de Ségoufielle n'est pas traversée mais il lui sera demandé d'autoriser la mise en place de déviations identiques, arrêté identique à la précédente édition.
Pour les courses vélo de l'après-midi, le XXS le demi-tour sera réalisé au niveau de la bifurcation le Poul d'en bas et XSRME, le demi-tour se fait avant le Golf « Les Martines » et ceci en trois tours (3 relayeurs). Elle se cantonne au territoire de l'Isle Jourdain.

Bien entendu, Monsieur Eric BOUBERT, Président du COTPODEGA, reviendra vers vous afin de vous aider à fournir les arrêtés d'autorisations de passages ou fermeture de route ou de déviation selon les cas, avec un plan afin de garantir la sécurité des cyclistes et des usagers.

COTPODEGA

Saint Lys, le 16 mars 2025

A
Comité d'Organisation Triathlon
Des Portes de Gascogne

Mesdames et Messieurs les maires des communes suivantes :
L'Isle Jourdain, Ségoufielle, Sainte Livrade, Vignaux, Le Grès, Thil, Le Castera.

Bellegarde Sainte Marie, Caubiac, Garac,

Objet : demande d'autorisation de passages des cyclistes lors de l'événement de triathlon des portes de Gascogne le 1er juin 2025.

Mesdames les maires, Messieurs les maires,

Le dimanche 1er juin 2025 se déroulera la 23ème édition du Triathlon des Portes de Gascogne à l'ISLE JOURDAIN. La date de ce triathlon ayant été validée par la Ligue Occitanie FFTRI, celle-ci a renouvelé sa confiance avec l'attribution des labels (régionale D3, mixité, développement durable), et une troisième édition du triathlon paralympique sur le format S (label accessible).

Programme de la journée du dimanche 1er juin 2025 :

- Dès **8 heures,** départ du format M,
- À 11h10, départ du format S (open et paralympique)
- À 13h30, départ du format XXS (8-11 ans et 10-13 ans)
- À 14h15, départ de l'Aquathlon parents /enfants (format 550m à partir de 6 ans=
- A 15h15, départ du format XS Relais mixte par équipe. Fin prévue vers 17h10

Un plan du circuit vélos est joint à ce courrier.

Dans le but de protéger toutes les personnes empruntant les routes de ce circuit, un dispositif de sécurité sera installé au niveau des principales intersections des communes ou territoires communaux traversés, avec mise en place de panneaux et des déviations nécessaires et enfin la présence de commissaires de courses.

Afin de nous permettre de respecter les délais, en vue de l'établissement et l'envoi du dossier complet aux préfectures du Gers et de la Haute-Garonne, nous souhaitons obtenir votre autorisation **dès la fin Mars 2025, sur papier en-tête avec le sceau de la mairie**. Pour information, Monsieur le maire de l'Isle Jourdain a validé la demande d'autorisation d'utiliser la base de loisirs dès le 31 mai après-midi et le 1er juin compris. Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous souhaiteriez obtenir.

Dernière précision, les autorisations demandées pour 2025, sont exactement les mêmes que celles de l'édition de 2024.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames les maires, Messieurs les maires, l'expression de nos sincères salutations.

Eric Boubert, président du COTPODEGA

COTPODEGA